

	CODIR GESMA du 13/02/25 de 19h30 à 22h00 à MONTAUZIER Compte Rendu	
---	--	---

Présents : Noël Jean Marie, Chassaing C, Mounier M, Jouin C, Chevalerias Y, Folmer A, Delage M, Giraud P, Boerkmann F, Guillard E, Gaumont A, Lachgar S

Excusé : /

Invités : /

Révision tarif kilométrique du minibus et validation du dernier CR de Codir (Michel et François)

Rectification sur les tarifs du minibus dans le compte-rendu du Codir de janvier :

- Sortie organisée hors GESMA (emprunt privé, CSNA, CODEP, ...) : le tarif passe de 0.35€/km carburant compris à 0.60€/km carburant compris. Ce tarif concernera toute personne présente dans le minibus qu'elle soit du GESMA ou pas.

Le compte-rendu **modifié** du Codir du 16 janvier 2025 est approuvé à l'unanimité.

Diffusion des nouveaux tarifs d'emprunt du minibus aux responsables de commission à faire (-> François)

Faire modification dans la charte actuellement appelée charte du fourgon...mais qui devrait plutôt s'appeler charte du minibus. (-> François)

Avancement nouveau local (Anthony)

Les travaux ont commencé, cloison abattue, peintures et électricité entamées, etc. La première partie des travaux devrait se terminer fin février. Il restera le dallage à effectuer pour lequel nous n'avons pas encore de planning.

Rdv avec Mrs Bourgouin et Desvaud à la mairie d'Angoulême effectué. Pour la petite salle, Mr Bourgouin nous propose de rencontrer M. Massé, le président des échecs, en sa présence après l'installation du Gesma dans son nouveau local.

Estimation du déménagement : juin 2025.

Une convention sera établie prochainement pour ce nouveau local.

Budget 2024-2025 réactualisé (Salmi)

Salmi présente un budget, pour l'instant tout va bien.

Concernant la journée « Nettoyage de la Charente » organisée par Estelle, une demande de subvention est à faire à la mairie (->Estelle)

Bilan formation N3 (Pascal)

4 élèves, la formation théorique se passe bien.

Retour réunion du Bureau le 20 janvier 2025 (Michel)

GESMA

Affiliée FFESSM 02 16 007

Association loi 1901 - n°siret : 485 166 656 00010 ape 926C

Siège social: 64 rue Montauzier 16000 Angoulême

Adresse postale: chez M. Delage, 7 résidence le vallon des rochers, 16400 Puymoyen

Questions surtout liées à la trésorerie :
Il a été évoqué les points suivants : versement des bourses et un tarif unique d'adhésion.
En CODIR nous aborderons prochainement ces deux points.

A noter la location exceptionnelle de 3 blocs de 15 litres pendant 3 mois à une société qui nous avait sollicité. Ceci devrait rapporter 600€ (paiement à relancer ->Salmi)

A savoir également que les dons (facultatifs) pour les baptêmes nous ont rapporté environ 150€ sur les 12 derniers mois.

Elaboration du document d'auto-contrôle (Tous)

Réunions du groupe de travail les :
24/02/25, 14h à Montauzier
10/03/25, 19h à 20h à Nautilus.

Fun (Tous)

Soirée multi-activités du 15 mars :
Pascal a déjà quelques idées qu'il a mises par écrit, et doit en rediscuter avec Marc, Estelle et Claude pour amélioration des épreuves.
A l'issue de la soirée, le moment convivial sera organisé à Nautilus.
Annuler la réservation de la salle à l'Amicale Laïque du Gond Pontouvre (-> Michel)

Bouffe-plouf :
Le Codir propose de relancer les soirées « Bouffeplouf » à raison de 2 ou 3 par an. La date du 16/04 prochain est retenue: arrêt des activités à 21h15, ensuite on se réunit, repas type « auberge espagnole ». Pascal réserve la salle avec possibilité de la Salle du plan d'eau, 150€, peut-être un peu plus, ou éventuellement salle de la Combe.

Repas de fin de saison :
Il aura lieu sous forme d'un BBQ le 25/06/25 à partir de 18h30, éventuellement à la maison Bernard, plan d'eau de Saint Yrieix, Pascal se renseigne.
Le Gesma paie l'apéro et les grillades.

Matériel (Yvon + Tous)

Le matériel n'est pas complètement revenu...
Un inventaire à nouveau « complet » sera à faire à l'issue des retours effectués et du retour du matériel partis en révision.(-> Yvon)
Concernant les clés, le CODIR décide ce qui suit :

- L'accès au local de Montauzier et au local de Nautilus par l'intérieur de la piscine ne change pas (voir fichier des clés auprès des responsables du matériel) ;
- L'accès par l'extérieur au local de Nautilus est réservé aux responsables du matériel et seulement eux. Les détenteurs actuels de la clé voudront bien la leur remettre, de même que celle qui est dans le minibus.

Le matériel de Nautilus, ne soit pas sortir pour des sorties perso. Ce stock est dédié aux grosses sorties avec un responsable nommé de la sortie: sorties techniques, sorties club, loisirs et sorties de toute commission.

Concernant le nouveau processus de remise et d'emprunt du matériel, il fera l'objet

GESMA

Affiliée FFESSM 02 16 007

Association loi 1901 - n°siret : 485 166 656 00010 ape 926C

Siège social: 64 rue Montauzier 16000 Angoulême

Adresse postale: chez M. Delage, 7 résidence le vallon des rochers, 16400 Puymoyen

prochainement d'une communication détaillée. Proposition à faire pour valider au Codir du 11 mars (-> Michel + François)

En attendant, ceux qui ont besoin de matériel contactent le responsable (Yvon) ou l'un de ces associés : Anthony, Christian ou Jean-Luc.

Apnée

Le 12/03/25 : Séance de découverte de cette activité. Priorité sera donnée aux N1 puisque la dernière fois ils étaient en cours théorique.

Comment améliorer notre communication ? (Tous)

La newsletter était appréciée cependant il faut faire un appel à l'ensemble des membres du GESMA pour trouver une personne pour l'animer.

Michel se propose de reprendre pour quelques mois la newsletter qui était aux dires des membres du CODIR appréciée.

A l'issue de ces quelques mois, il faudra qu'un membre du club prenne le relais.

Baptêmes (Tous)

Le GESMA est disponible si les membres du club sportif de Schneider Electric souhaitent découvrir l'activité de plongée.

Rappel : Il faut insister lors des baptêmes pour que le document de sécurité soit rempli, faire passer la consigne aux dp. (-> Pascal)

Alarme incendie

Exercice effectué le vendredi 07/02/25.

Mauvais réflexes au début,

Consignes : on lance l'alerte, et on se rassemble dans les gradins.

Il existe deux POSS, l'un Nautilus l'autre GESMA.

Dans le POSS du Gesma, rajouter procédure de rappel des personnes étant sous l'eau.

Il faut former les membres du GESMA aux deux POSS, réunion des encadrants à faire, peut-être lors de la réunion des cadres. (-> Pascal)

Il faudra lors de la prochaine saison rajouter une information sur la prise de connaissance du POSS.

Le(s) POSS (une fois mis à jour) seront déposés sur le site du Gesma. (-> François)

Tour de table (Tous)

Tiv : Des blocs perso non pas été « tivé » et ne sont pas partis en révision.

Le GESMA les retire de l'inventaire, ils ne doivent plus être regonflés.

Christian doit afficher la liste sur le compresseur et donner la liste à l'ensemble du bureau.

Cala Montjoi : le GESMA devra partir avec des blocs dont la ré-épreuve date de moins de 5 ans.

Actuellement : 32 inscrits, 24 plongeurs et 8 accompagnants.

Apnée : sessions d'initiations très appréciées, mais Christian J souhaiterait que les séances

GESMA

Affiliée FFESSM 02 16 007

Association loi 1901 - n°siret : 485 166 656 00010 ape 926C

Siège social: 64 rue Montauzier 16000 Angoulême

Adresse postale: chez M. Delage, 7 résidence le vallon des rochers, 16400 Puymoyen

ne soient pas toujours le 1^{er} mercredi du mois.
Pour cette année, on poursuit sur l'organisation du 1^{er} mercredi.

Anteor : Christian J veut savoir combien de membres ANTEOR/RIFA ont besoin d'avoir une révision et combien de membres doivent passer le RIFA.

15 pers max, sur les sessions révisions et rifa.

Le secrétaire du club va questionner les membres. (->François)

Prochain codir : Mardi 11/03/03 de 19h30 à 22h00

Fin de réunion : 22h10

Secrétaire du GESMA :

M. Boerkmann F

Le président du GESMA :

M. Delage M

GESMA

Affiliée FFESSM 02 16 007

Association loi 1901 - n°siret : 485 166 656 00010 ape 926C

Siège social: 64 rue Montauzier 16000 Angoulême

Adresse postale: chez M. Delage, 7 résidence le vallon des rochers, 16400 Puymoyen